

Vous êtes stagiaire au CHU de Montpellier et vous voulez avoir accès au self du personnel

Votre stage est supérieur
à 3 semaines

Vous avez accès au
self du personnel

Votre stage est inférieur
à 3 semaines

Vous n'avez pas
accès au self du
personnel

- Vous devez prendre contact
avec le bureau des stages bénévoles
stagesbenevoles@chu-montpellier.fr
ou au 0467338806 (31058 en interne CHU)
afin de convenir d'un rendez-vous

- Le jour du rendez-vous, vous devez
Vous présenter avec votre exemplaire de la
convention signée par toutes les parties **accompagné de votre certificat de
vaccination ou certificat de guérison COVID**, ainsi qu'un chèque de caution
de 7,50 euros (**la date du chèque doit être la date du dernier jour de stage**)

La gestion des stages vous
délivre une carte self
Attendre 24h avant qu'elle
soit activée

Si vous vous faites
voler la carte
Ou si vous la
cassez

Apportez la carte cassée ou la déclaration de
vol à la gestion des stages qui vous en
délivrera une autre gratuitement

Si vous
perdez la
carte

Vous devez impérativement vous
rendre à la gestion des stages pour
demander une autre carte.
Les cartes perdues sont
facturées 7,50 €.

Durant le stage

!!! A la fin du stage !!!

**Ne pas oublier de prendre RDV pour rendre la carte self
à la gestion des stages**

**Sans quoi le chèque de caution sera encaissé
Attention aucun remboursement ne sera effectué**